

A. D. S. E.

Association de Défense de la Santé et de l'Environnement

3, Place de l'Eglise 91410 Saint-Escobille
Association déclarée le 15.10.2002 n° w911000472 sous la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Monsieur Bernard LAPLACE Maire
Hôtel de ville
Place de l'Hôtel de ville et des Droits de l'Homme
91150 ETAMPES

Mérobert, le 20 avril 2020

Objet : Pollutions zone industrielle SUDESSOR

Monsieur le Maire,

Depuis 2002, l'ADSE, association engagée dans la défense de la santé et de l'environnement que vous avez soutenue et nous vous en remercions, outre son implication par rapport à l'implantation d'équipements de traitement de déchets, s'est donnée pour objectif d'apporter sa contribution à la problématique complexe de gestion des déchets en accompagnant les collectivités en charge de cette compétence dans la définition de leur politique.

C'est également à ce titre que notre association intervient dans le but d'alerter les pouvoirs publics et les industriels sur les impacts sanitaires et environnementaux de la production et du traitement des déchets.

En relation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'ADSE saisie par des habitants d'Etampes, œuvre aux côtés du Collectif citoyen d'initiative locale pour l'environnement et la qualité de l'air sur l'Etampois pour demander la mise en place d'une étude épidémiologique et d'une surveillance permanente des rejets atmosphériques de la zone d'activités Sudessor située sur les territoires des communes d'Etampes et Brières les Scellés.

Vous savez que cette zone industrielle, installée trop proche des habitations comprend 20 installations classées dont certaines sont très sensibles en terme de risque sanitaire pour la population : une usine de biométhanisation toujours polluante (notamment les épandages de digestats qui y sont liés), un site Sévésou, seuil haut (collecte, prétraitement et transfert de déchets dangereux) qui fait l'objet d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention) ORSEC en cours d'élaboration. L'étude de danger présente 13 scénarii d'incendie (effet thermique), 2 scénarii d'explosion (effet de surpression) et 12 scénarii de dégagement et dispersion de vapeurs toxiques (effet toxique)... Nous y ajouterons une fonderie (qui ne paraît pas aux normes) et une unité d'incinération d'animaux. D'autres activités peuvent générer des nuisances que nous ne sommes pas en mesure de décrire à ce jour et sont objet de surveillance par les services de l'Etat.

Précisons que le PPI ORSEC ne pourra être mis en application tant que les PCS (Plan Communal de sauvegarde) des communes d'Etampes et de Brières-les-Scellés ne seront pas approuvés et opérationnels.

Les riverains qui viennent une nouvelle fois de nous contacter sont absolument excédés par les odeurs écœurantes qui se répandent dans l'atmosphère (autour de la zone Sudessor et jusqu'aux quartiers Hauts Vallons, Guinette, Bois Bourdon et parfois même jusqu'au centre-ville d'Etampes) et qui altèrent ainsi le quotidien des familles vivant à proximité, déjà touchées par le confinement dû à la pandémie actuelle. Ces odeurs pénètrent dans les habitations, empêchent les promenades de santé permises dans le quartier, les sorties dans le jardin ou sur le balcon, l'aération de la maison, l'entretien du jardin, la consommation sans crainte des produits du potager et du verger, le séchage du linge à l'extérieur...

Ces personnes nous font part de leur crainte pour leur santé, particulièrement celle de leurs enfants, des personnes âgées et celles souffrant déjà de pathologies par conséquent vulnérables. Cela dure depuis des années et est amplifié en période de canicule.

Nous réfléchissons à l'achat et à la pose de capteurs de pollutions industrielles qui fonctionneraient en permanence et qui seraient contrôlés par un laboratoire indépendant.

Nous n'avons aucune certitude sur les dispositifs anti-pollution mis en place par les industriels ; leur efficacité n'est en tout cas pas avérée puisque les pollutions persistent.

Nous souhaitons également que soit engagée, en étroite relation avec l'ARS et notre association, une étude épidémiologique visant à suivre l'état sanitaire des populations concernées vivant dans l'environnement de la zone et à quantifier l'importance des problèmes de santé y compris pour les professionnels – mesures sur une période donnée de la fréquence de pathologies.

Nous pensons aussi, comme l'a proposé Madame Massing-Swidorski qu'il serait souhaitable que les habitants qui souffrent de la situation puissent s'exprimer sur des registres-papier mis à disposition dans les mairies et mairies annexes d'Etampes, de Brières les Scellés et Morigny-Champigny.

Tout en sachant l'intérêt que vous portez à ce dossier alors que vous êtes déjà très mobilisé par la crise sanitaire, nous souhaitons faire un point avec vous sur ce dossier et vous demander de continuer à intervenir auprès des services de l'Etat pour enfin permettre la sortie de cette situation trop invivable pour les habitants concernés.

Nous vous informons qu'un même courrier a été adressé à M. le Président de la CAESE.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous sur toutes ces questions et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente de l'ADSE,
Marie-Josèphe MAZURE

Copie à :

Mme. La Sous-Préfète d'Etampes

MM. les Maires de Brières-Les-Scellés et Morigny-Champigny